

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 21^e jour 1843.

Direction
des
Beaux-Arts.

1 Bureau.

Rome.

Académie Royale
de France à Rome.

Compte de
l'Exercice 1839.

Injonctions de la
Cour des Comptes.

Q

Monsieur le Directeur, la
Cour des Comptes m'a adressé les observations
suivantes, résultant de l'examen particulier
des recettes et dépenses de l'Académie de
France à Rome (gestion de 1839) :

„ Les mémoires, rapportés à l'appui
„ des paiements pour ouvrages et fournitures,
„ ne contiennent pas le décompte en quantité
„ et en denrées de diverses parties du service ;

„ Ils ne sont pas accompagnés
„ de leur traduction en français ;

„ Ils ne présentent aucun renseignement
„ sur les rapports des poids et mesures qui y
„ sont indiqués, avec ceux en usage en
„ France ;

„ Ils n'indiquent pas la valeur
„ en France du prix indiqué en piastres
„ ou en scudi et bajocchi ;

„ Enfin ils ne sont pas accompagnés,
„ lorsqu'ils énoncent l'achat d'objets
„ mobiliers, de certificats constatant la
„ prise en charge par un agent spécial sur

M. le Directeur de l'Académie de France à Rome

« un inventaire du mobilier ».

La Cour fait remarquer, avec raison, que ces diverses indications sont nécessaires à la vérification des dépenses de l'Académie, et exprime le vœu, que les empiétements qu'elle a signalés, n'existent plus à l'avenir.

En vous transmettant, Monsieur le Directeur, ces observations de la Cour des Comptes, auxquelles je vous recommande expressément de vous conformer, à l'avenir, j'appellerai, particulièrement, votre attention sur la nécessité de joindre aux mémoires leur traduction en Français, et de produire des certificats à prise en charge des objets mobiliers qui pourront être achetés pour le service de l'École.

Il existe sans doute, Monsieur le Directeur, un inventaire destiné à conserver la trace du mobilier de l'Académie. Je désire qu'une copie de cet inventaire me soit adressée à la fin de chaque Exercice, avec le compte général

des recettes et dépenses de cet Exercice. Ce document me mettra à même d'apprécier les besoins de l'Établissement, sous ce rapport, et d'aviser aux moyens d'y pourvoir, s'il y a lieu.

Agreez, Monsieur le Directeur l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,
Secrétaire d'État des Affaires

de l'Intérieur